

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND-BUS n° 2012-74 du 30 novembre 2012 portant délégation de signature du responsable de l'entité développement des compétences carrières et relations sociales du département BUS

NOR: TRAT1243277S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le responsable de l'entité développement des compétences carrières et relations sociales du département BUS,

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1er juin 2010 (note générale n° 2010-28) du présidentdirecteur général de la RATP au directeur de département BUS;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 30 novembre 2012 (note de département n° BUS 2012-73) du directeur du département BUS au responsable de l'entité développement des compétences carrières et relations sociales du département BUS,

### Décide:

# Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à :

Mme Isabelle CAROFF, responsable du management des relations sociales et de la conduite du changement, ou à ;

M. Jérôme TOURIN, responsables de professionnalisation réglementation et système RH, ou à ;

M. Jean-François JEZEQUEL, responsable des effectifs recrutement opérateurs, ou à ;

M. Jacques WALQUENART, responsable des effectifs recrutement encadrement, à l'effet de signer, en son nom, les ordres du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) BUS.

### Article 2

La présente délégation annule et remplace la note de département n° BUS 2012-38 du 23 mai 2012, publiée le 10 juillet 2012.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 novembre 2012.

Le responsable de l'entité développement des compétences carrières et relations sociales du département BUS,

G. PENNANECH